

### Télésuivi de l'apnée du sommeil : vers une prise en charge des patients plus efficiente et pertinente

#### Retour sur la plus grande opération de télésanté d'Europe

*Environ 1 million de français sont aujourd'hui traités par pression positive continue (PPC) pour un syndrome d'apnée du sommeil. Encore sous-diagnostiquée, on estime que cette pathologie pourrait potentiellement concerner plus de 2,5 millions de personnes en France. Il s'agit donc d'un enjeu très important en termes de santé publique mais aussi de dépense pour l'Assurance Maladie.*

*L'efficacité du traitement par PPC est directement corrélée à l'utilisation effective du dispositif médical par le patient. La Fédération des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) se félicite ainsi de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'un nouveau cadre réglementaire visant à favoriser l'observance du patient à son traitement en instaurant un système de rémunération à la performance et en favorisant le télésuivi des patients.*

*La technologie vient ici servir l'humain en permettant aux PSAD de suivre, en temps réel, les données d'utilisation de sa machine par le patient et, le cas échéant, de mettre en œuvre, en étroite collaboration avec le médecin, des actions visant à favoriser l'adhésion du patient à son traitement.*

*Avec plus de 500 000 patients télésuivis dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce dispositif représente aujourd'hui la plus grande opération de télésanté en Europe.*

#### Une nouvelle nomenclature pour un traitement plus efficient !

La Fédération des Prestataires de Santé à Domicile salue la publication au Journal Officiel du 16 décembre 2017 d'une nouvelle nomenclature relative à l'utilisation du dispositif médical de ventilation à Pression Positive Continue (PPC). Cette nouvelle législation permettra aux prestataires de santé à domicile de favoriser l'adhésion du patient à son traitement.

En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, cette réforme est l'aboutissement d'une concertation collégiale menée avec l'ensemble des acteurs concernés : médecins, patients, pouvoirs publics, prestataires de santé à domicile et fabricants de dispositifs médicaux.

L'observance du patient constitue la véritable colonne vertébrale de ce texte qui prévoit deux grands dispositifs visant à la favoriser :

- 1) Il donne les moyens aux PSAD de suivre au mieux les données d'utilisation de la PPC et de mettre **tout en œuvre**, en liaison avec le médecin prescripteur, pour que **le patient adhère à son traitement** ;
- 2) Grande première dans le domaine de la prestation de santé, il repose sur un principe de **rémunération à la performance qui indexe la rémunération du prestataire sur l'observance du patient** ;

A cela s'ajoute un engagement conventionnel des prestataires **sur des objectifs annuels de diminution progressive du taux de patients non observants.**

*« Le modèle français qui couple la fourniture du dispositif médical - la PPC - à une prestation associée permet déjà à la France d'avoir un des meilleurs taux d'observance des patients apnéiques traités par*

# Communiqué de presse

PPC. Grâce à cette nouvelle nomenclature, c'est un pas de plus en faveur de l'observance des patients et donc vers l'amélioration de leur qualité de vie et la réduction des complications et des accidents liés au syndrome d'apnée du sommeil. En favorisant une prise en charge plus efficiente, ce texte s'inscrit pleinement dans l'objectif d'accroissement de la pertinence des soins fixé par la ministre de la Santé.», déclare Charles-Henri des Villettes, Président de la Fédération des PSAD

## Une nouvelle nomenclature pour près de 70 millions d'euros d'économie générées

**Le traitement des patients atteints du syndrome de l'apnée du sommeil représente, à ce jour, plus de 800 millions d'euros de dépense pour l'assurance maladie.** Avec l'introduction du système de rémunération à la performance, ce sont plus de **70 millions d'euros d'économie qui seront générées pour l'année 2018** et ce, tout en **maintenant la qualité de service délivrée** par les prestataires, et en **favorisant l'adhésion et l'observance des patients à leur traitement.**

Pour Charles-Henri des Villettes « *le télésuivi de l'apnée du sommeil représente une véritable révolution et ce, à plusieurs titres : il s'agit de la plus grande opération de télésanté menée en Europe et à laquelle s'associe un nouveau système de rémunération à la performance. Ce texte montre également qu'une régulation qui ne repose pas sur une logique court-termiste prix-volume est possible. Dans le secteur de la prestation de santé, l'avenir du financement du système repose sur ce type de dispositif, innovant et pertinent, nous en sommes convaincus.* ».

## Le secteur de la prestation de santé à domicile

Les acteurs de la prestation de santé à domicile prennent en charge à domicile plus d'1,5 million de patients chaque jour sur l'ensemble du territoire national. Représentant près d'un millier d'acteurs de toutes tailles, TPE locales, PME régionales, filiales de grands groupes français et pharmacies d'officine, les prestataires sont des entreprises et des associations de service qui emploient 20 000 salariés et créent des emplois sur le territoire, à hauteur de près de 6 % par an. Acteurs de l'innovation, ils contribuent par le développement des soins à domicile et de la télésanté à rendre les dépenses de santé plus efficientes.

### **Pour plus d'informations, veuillez contacter A+ Conseils :**

**Clara DALLAY**

Tel : [+\(33\) 1 44 18 65 58](tel:+33144186558) / [+\(33\) 6 48 45 01 53](tel:+33648450153)

Email: [clara.aplusconseils@gmail.com](mailto:clara.aplusconseils@gmail.com)

**Christelle ALAMICHEL**

Tel : [+\(33\) 1 44 18 65 58](tel:+33144186558) / [+\(33\) 6 31 09 03 83](tel:+33631090383)

Email: [christelle@aplusconseils.com](mailto:christelle@aplusconseils.com)